

22 janvier 2015

Burundi – Arrestation arbitraire et détention du défenseur des droits humains et journaliste Bob Rugurika

Le 22 janvier 2015, le défenseur des droits humains et journaliste M **Bob Rugurika** a été transféré à la Prison de Muramvya et aurait été placé à isolement un jour après avoir été arrêté par les autorités Burundaises et détenu à la Prison Centrale de Mpimba sise à Bujumbura. Les accusations à son encontre sont en rapport avec ses reportages sur l'assassinat de trois religieuses Italiennes survenu à Bujumbura en septembre 2014.

Bob Rugurika est directeur de la Radio Publique Africaine – RPA, une station radio privée du Burundi connue pour traiter des questions relatives aux droits humains. Par le passé, le défenseur des droits humains fut l'objet d'une étroite surveillance et d'appels téléphoniques menaçants; surtout quand la RPA mena un plaidoyer contre l'impunité en rapport avec l'assassinat en 2009 du militant anti-corruption M. Ernest Manirumva, ex-vice-président de l'OLUCOME (Observatoire pour la lutte contre la corruption et les malversations économiques), ainsi que concernant un massacre dans la ville de Gatumba en 2011.

Aucune raison n'a été donnée pour le transfert et l'isolement de Bob Rugurika. Dans la matinée du 20 janvier 2015, Bob Rugurika avait répondu à la convocation lui adressée par le Parquet de la République en Mairie de Bujumbura en comparaisant en personne devant le Parquet. La convocation en question est intervenue après que la RPA ait commencé, la semaine précédente, à diffuser une série de reportages en rapport avec l'assassinat de trois religieuses ; reportages aux cours desquels la radio affirmait avoir des preuves sur l'implication des services de renseignement. La convocation avait pour objet, « l'audition et l'éclaircissement du dossier des soeurs italiennes et produire devant le Ministère Public l'un des criminels à sa disposition ».

Lors de cette comparution qui avait attiré l'attention d'une foule nombreuse, les avocats du défenseur des droits humains ont prié le parquet de préciser si Bob Rugurika comparaisait en sa qualité de directeur d'une station radio ou en tant qu'individu. La question a fait que l'interrogatoire soit suspendu pendant plus d'une heure, mais quand le représentant du parquet est retourné, il a poursuivi l'interrogatoire sans répondre à la question posée par les avocats. Jusque là, il n'était pas clair si le journaliste serait poursuivi en vertu de la loi régissant la presse, ou plutôt en vertu du code pénal. Toujours est-il qu'au bout de l'interrogatoire, le parquet aurait retenu une série de charges à l'encontre du journaliste, à savoir «la complicité à l'assassinat, violation du secret d'instruction et manquement à la solidarité publique.» En fin d'après-midi, le journaliste a été embarqué dans un véhicule de la police et conduit à La Prison Centrale de Mpimba.

Front Line Defenders est fortement préoccupé par l'arrestation arbitraire et la détention du défenseur des droits humains et journaliste Bob Rugurika car il estime que des accusations à son encontre sont liées son travail légitime de défense des droits humains.

Front Line Defenders demande instamment aux autorités au Burundi de:

1. Assurer la libération immédiate et sans condition de Bob Rugurika et abandonner toutes les charges contre lui, car elles semblent être motivées uniquement par son travail légitime et

pacifique en défense des droits humains;

2. Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'intégrité physique et psychologique de Bob Rugurika;
3. Veiller à ce que tous les défenseurs des droits humains au Burundi, exerçant leurs activités légitimes de défense des droits humains, soient en mesure d'opérer sans restrictions ni représailles, y compris le harcèlement judiciaire.